

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.06.2017

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal s'est réuni le treize juin deux mil dix-sept à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2017

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, GUINOT, MICHEL, PÉRINET, TREGIDGO
MM. CINIÉ, DUMAS, PÉRINET
Absences : Mme SAUTEREAU, MM. CROISARD, DÉPEINT
Secrétaire de séance : M. CINIÉ

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Convention avec l'Opérateur Free Mobile pour l'installation d'un relais de Téléphonie Mobile

M. le Maire fait part au Conseil du projet de l'opérateur « Free Mobile » d'installer un pylône d'une hauteur d'environ 30m, support d'antennes relais, sur le terrain cadastré Section A, Numéro 783, lieu-dit "Les Brandes" (ancien stade, en face du pylône d'Orange) dans le but d'améliorer son réseau de télécommunication de téléphonie mobile sur le territoire de la Commune,

L'opérateur s'engage à demander toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes et à respecter toutes les normes en vigueur.

M. le Maire présente le dossier complet de présentation ainsi que la proposition de bail : la convention proposée engage la commune à mettre à disposition de l'opérateur des emplacements (60m²) sur ce terrain pour l'installation du pylône et ses équipements techniques nécessaires au fonctionnement des antennes pour une durée de 12 ans. En contrepartie, Free Mobile versera à la commune, une redevance annuelle de 4 500 Euros Net.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ✚ d'approuver le projet de convention à passer avec la société « Free Mobile » pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur le terrain communal cadastré Section A, Numéro 783, lieu-dit "Les Brandes" ;
- ✚ accepte, en contrepartie de cette convention, de percevoir de la société « Free mobile » une redevance annuelle de 4.500 euros nets ;
- ✚ autorise M. le Maire à finaliser et signer ladite convention et tous les documents afférents à cette affaire.

3° - Avis sur l'enquête publique et la déclaration d'utilité générale

Par arrêté du 10 avril 2017, le préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours, du 14 juin 2017 (9h) au 17 juillet 2017 (17h), préalable à la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel d'amélioration du bassin de la Bonnieure et à l'autorisation, au titre de l'article L.214-1 du Code de l'Environnement, de procéder aux travaux nécessaires à la réalisation de ce programme sur les communes de Chasseneuil-sur-Bonnieure, Cherves-Chatelars, Genouillac, Mazières, Montemboeuf, les Pins, Roumazières-Loubert, Saint-Amant-de-Bonnieure, Saint-Angeau, Saint-Ciers, sur-Bonnieure, Sainte-Colombe, Saint-Mary, Suaux et Vitrac-Saint-Vincent.

Le maître d'ouvrage est le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du bassin de la Bonnieure sis à la mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Les pièces du dossier, comprenant notamment un document d'incidences, ainsi que deux registres d'enquête sont déposés du 14 juin 2017 (9h) au 17 juillet 2017 (17h) dans toutes les mairies de l'enquête et peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie et les observations être consignées sur les registres.

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure (siège de l'enquête), à l'attention de Mme Paulette MICHEL, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Elle recevra en personne les observations du public, en mairie dans les quatre communes suivantes :

- ❖ Chasseneuil/Bonnieure, le mercredi 14 juin 2017, de 9h à 12h et le lundi 17 juillet 2017, de 14h à 17h.
- ❖ Cherves-Chatelars, le samedi 24 juin 2017, de 9h à 12h.
- ❖ Roumazières-Loubert, le samedi 1er juillet 2017, de 9h à 12h.
- ❖ Saint-Ciers-sur-Bonnieure, le vendredi 7 juillet 2017, de 9h30 à 12h30.

Le dossier soumis à enquête publique ainsi que les documents relatifs à l'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques - Environnement / Chasse - DUP / ICPE IOTA / Chasseneuil-sur-Bonnieure).

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ✚ de donner un avis favorable au projet précité.
- ✚ d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

4° - Modification des statuts du SDITEC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de l'évolution du SDITEC, monsieur le Président de l'ATD16 a confirmé l'engagement de l'agence, dans la démarche de mutualisation et la reprise de l'ensemble des missions, des agents et des moyens du SDITEC au 1er janvier 2018.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose d'adopter la modification des statuts du SDITEC comme suit :

Modification de l'article 4 : Durée

Le Syndicat est constitué pour une durée limitée au 31 décembre 2017

Création d'un article 15 : Conséquence de la dissolution

A la dissolution de plein droit du syndicat, l'ensemble des biens, droits et obligations du syndicat sera transféré à L'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16). L'actif et le passif seront repris par L'ATD16. Cette Agence se substituera au syndicat dans toutes les délibérations et dans tous les actes de ce dernier. L'ensemble du personnel sera réputé relever de l'ATD16 replacé en position d'activité dans un emploi de même niveau, en tenant compte des conditions de statut et des droits acquis. Les résultats budgétaires, les restes à recouvrer, à réaliser, à payer seront transférés à L'ATD16.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ adopte la proposition de Monsieur le Maire,
- ✚ approuve les statuts en pièce jointe et
- ✚ autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

5° - Questions et informations diverses

- a) Le Conseil Départemental a accepté la mise en place de limite de tonnage à 19t sur la RD60 du pont de la Bonniere et le Mas-Foubert avec fourniture des panneaux par la Commune (devis en cours).
- b) M. le Maire remercie tous les conseillers municipaux ayant participé aux permanences électorales de l'année et rappelle les résultats des élections présidentielles 2017 sur la commune (266 inscrits) :

Liste	1 ^{er} tour (23/04/2017)		2 ^{ème} tour (07/05/2017)	
	Votants = 210 (72,2 %) Blanc ou nuls = 4 (2 %) Exprimés = 206		Votants = 291 (68,4 %) Blanc ou nuls = 22 (11 %) Exprimés = 177	
M. Jean-Luc MÉLENCHON	63	30,6 %		
M. Emmanuel MACRON	45	21,8 %	125	70,6 %
M. François FILLON	37	18,0 %		
Mme Marine LE PEN	28	13,6 %	52	29,4 %
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	20	9,7 %		
M. Benoît HAMON	8	3,9 %		
M. Jean LASSALLE	4	1,9 %		
M. Philippe POUTOU	1	0,5 %		
Mme Nathalie ARTHAUD	0	0 %		
M. Jacques CHEMINADE	0	0 %		
M. François ASSELINEAU	0	0 %		

- c) Concernant les élections législatives prévues les dimanches 11 et 18 juin, les permanences de la journée seront séparées en 3 parties :
- 1° - 8h-11h : Mme PÉRINET, Mme TREGIDGO, M. CINIÉ (M. CINIÉ absent le 11/06)
 - 2° - 11h-14h : Mme CUSSAGUET, M. DUMAS, M. CROISARD
 - 3° - 14h-18h (19h pour les présidentielles) : Mme MICHEL, Mme SAUTEREAU, M. le Maire
 - 4° - Dépouillement des résultats (18h) : M. le Maire, Mmes GUINOT, MICHEL, PERINET et SAUTEREAU, M. CINIÉ (M. le Maire présidera le bureau de vote)
- d) M. le Maire rappelle qu'il est possible à tous d'adhérer en Mairie aux associations Grain de Sable (2 €/an : déviation RN141) ou Charente Limousine Environnement (3 €/an : éoliennes).
- e) M. le Maire rappelle les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques) :
- CCP : Pas de date fixée (visite de villages en juin tous les 2 ans : juin 2018)
 - CCID : Avril 2018
 - CBAO : Pas de date fixée
 - BCA + VSE : Pas de date fixée
 - CCFA : Pas de date fixée
- f) Points majeurs des réunions communales :
- Aucun
- g) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
- Aucun
- h) Calendrier des évènements publics à venir :
- 2^{ème} tour des élections Législatives : dimanche 18 juin de 08h à 18h à la Mairie
- i) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
- Panneaux de signalisation, peinture au sol et arrêtés à faire pour panneau de limitation à 19t à la Saille et de cédez le passage à la terrière
 - Ré-aménagement de la fontaine place de l'Eglise et du massif du monument aux morts : un aménagement de 6m x 3,75m est retenu.
 - Appel à projets / idées / photos / objets pour commémorer l'armistice 1918 en novembre 2018 (à passer dans le prochain bulletin municipal)
 - Trous à reboucher dans chemin blanc au Pouyalet notamment
 - Demande de fanfare pour le 11 novembre

La séance est levée à 21h50 et la prochaine séance est prévue le mardi 19 septembre 2017 à 20h30.